



Note d'examen sous estimée et anonymat douteux

Par **nabsforlife**, le **16/09/2008** à **15:36**

Bonjour,

lors d'un rattrapage à un examen de passage dans une formation paramédicale, j'ai reçue une note égale à 7/20 en physiologie. Cette note est éliminatoire et me fait redoubler mon année avec 9,95 de moyenne générale.

La copie que j'ai rendu mérite 15/20 au minimum et 20/20 au mieux.

J'essaie d'avoir un rendez vous avec ce correcteur de physiologie. Il m'évite et mon école essaie de faire trainer les choses pour dissiper ma colère.

Je pense être clairement victime d'une discrimination d'autant plus que les cadres de mon école connaissent le correcteur qui n'avaient que 22 copies à corriger. Il est donc aisé de reconnaître ma copie et d'y affecter une note subjective.

Quelle(s) solutions juridiques s'offrent à moi dans ce cas là?

Merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **16/09/2008** à **17:34**

C'est du domaine du droit administratif. Il vous faut donc adresser une réclamation auprès du président de votre université ou auprès du ministère de l'E.N. ne serait-ce que pour réclamer, si c'est possible, votre copie.

Par **smoody971**, le **06/10/2008** à **12:05**

Bonjour,

Je me trouve dans le même cas que toi, j'ai eu 10 dans un examen et je mérite au minimum 15, il m'on attribué un redoublement avec 9.95 de moyenne.

J'ai pu vérifier ma copie, le professeur n'a corrigé que la motier. La fac a programmé un entretien avec celui-ci. Je voudrais savoir comment tu as résolu ton problème, car je pense qu'avec la mauvaise fois, ma note ne sera pas modifiée car ça serait admettre que le professeur sous note délibérément les élèves lors des rattrappages (j'ai été le seul à repasser cette matière cette année).

Merci d'avance.